

Paris, le 16 juillet 2020

Discours de politique générale L'APAJH réclame une 5^e branche de la Sécurité sociale pour l'Autonomie quel que soit l'âge, handicap inclus

Dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a confirmé la création d'un 5^e risque de la Sécurité sociale pour la prise en charge de la dépendance liée au grand âge. L'APAJH s'interroge de cette restriction du périmètre de l'Autonomie et alerte sur les conséquences d'une 5^e branche vide de sens pour beaucoup de personnes vulnérables.

Le gouvernement a l'opportunité historique de s'inscrire dans les fondements de la Sécurité sociale, c'est-à-dire assurer une protection sociale pour tous en créant une nouvelle branche de la Sécurité sociale « Autonomie ».

Pourtant, dans son discours de politique générale, le Premier Ministre a redit devant l'Assemblée nationale la création d'un nouveau risque de la Sécurité sociale, certes, mais « *pour la prise en charge de la dépendance liée au grand âge* ». « *Erreur tout autant historique !* » réagit Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH.

Pourquoi penser l'Autonomie à travers le seul prisme de l'avancée en âge, enjeu bien évidemment majeur mais qui ne doit pas occulter la recherche de l'autonomie pour d'autres publics vulnérables ? Les personnes en situation de handicap, les jeunes accompagnées par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou les personnes placées sous mesures de protection juridique ne relèvent-ils pas eux aussi de l'Autonomie, avec ambition et capacité de création ?

Une rupture avec des mesures précédemment instaurées

Ces annonces sont d'autant plus surprenantes qu'elles vont à l'encontre de mesures mises en place et d'une dynamique qui semblait installée.

Tout d'abord, le vote par les députés, dans la nuit du 15 au 16 juin, des projets de loi organique et ordinaire relatifs à la dette sociale et à l'autonomie, créant ladite cinquième branche pour gérer la couverture du risque de la perte d'autonomie, dont le rapporteur disait lui-même : « *Elle doit permettre la prise en charge de nos aînés ainsi que des personnes en situation de handicap. Cela fait longtemps que la construction de cette branche fait débat* ¹ ».

Un mois après, cette ambition semble très lointaine.

Pourtant, la lettre de mission donnée à Laurent Vachey, désigné par les ministres du précédent gouvernement pour conduire la conférence de préfiguration de la nouvelle branche Autonomie, ne limitait pas cette construction à la seule question de la dépendance des personnes âgées.

Pourquoi restreindre le champ de réflexion d'une mission qui n'a pas encore livré ses conclusions ?

L'APAJH a salué la nomination de Brigitte Bourguignon comme ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, en charge de l'Autonomie. Mais quels seront les contours de ses missions et de son action si son seul champ d'intervention est réduit à la dépendance plus qu'à l'Autonomie de tous ?

Sortir des intentions pour créer une cinquième branche avec de réelles ambitions

La volonté du gouvernement ne doit pas aller contre le vote de la Représentation nationale, et les droits de millions de personnes en conquête et maintien d'autonomie, et ne doit pas non plus trahir les engagements présidentiels : « Handicap, dossier prioritaire du quinquennat ».

1 : Handicap.fr « Sécu : l'Assemblée vote la 5^e branche dédiée à l'autonomie », 16 juin 2020

« Ces mêmes engagements qui ont été rappelés par Emmanuel Macron lors de la dernière Conférence nationale du handicap » précise Jean-Louis Garcia. « L'APAJH, présente à la CNH, les avait salués et nous en appelions à transformer ces intentions en décisions, en co-construction avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap, dont l'APAJH avec son expertise et la force de son réseau » rappelle le président de la Fédération APAJH.

Dès les prémices de la crise sanitaire, le 12 mars dernier, Emmanuel Macron a appelé les Français à « faire nation ». Il est temps à présent de réellement faire nation, et cela ne pourra être effectif si la protection sociale, socle de la solidarité nationale, exclut encore des personnes vulnérables.

L'APAJH, pleinement investie et engagée auprès de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie, pilote de la création d'une 5e branche de la Sécurité sociale, réclame une branche Autonomie handicap inclus, quel que soit l'âge !

L'APAJH en appelle à une mobilisation forte de tous pour ne pas manquer cette nouvelle étape vers la société inclusive.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

Céline DIAZ
Tél. : 06 30 43 60 01
c.diaz@apajh.asso.fr